

Résorption de l'Habitat Insalubre - Ilot de Vignier - Pré-bilan de clôture

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par une délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1985, la Ville concédait à la SEDD la réalisation d'une opération de résorption d'habitat insalubre entre la rue de Vignier et la rue du Petit Charmont.

Cette opération est aujourd'hui terminée. Elle comprenait, outre les acquisitions foncières, réalisées directement par la Ville, le relogement des occupants, la démolition du bâti déclaré insalubre irrémédiable et la préparation des sols en vue d'une construction par un organisme HLM.

Les terrains libérés ont été cédés par bail à la SAIEMB, qui a réalisé un programme de 31 logements locatifs HLM et 140 emplacements de parkings. Cette réalisation fait l'objet d'un bilan indépendant de la RHI.

Le bilan initial de l'opération prévoyait une dépense de 7 691 000 F. L'État a attribué à cette opération une subvention de 80 % du déficit, soit 5 474 000 F. Le bilan final de la concession s'établit en dépenses à 6 114 476 F. La différence correspond aux acquisitions réalisées par la Ville et une économie réalisée notamment au niveau des frais financiers.

Le bilan financier s'établit (en KF et arrondi au millier de francs supérieur) :

Dépenses		Recettes	
Acquisitions (hors concession)	1 303	Subvention Département	547
		Participation Ville	749
Sous-total	1 303	Sous-total	1 296
Travaux	5 152	Subvention État	5 474
Relogements	34	TVA	588
Frais financiers	14	DRAC	60
Frais société	218		
TVA	564		
Sous-total	6 115	Sous-total	6 122
TOTAL RHI	7 418	TOTAL	7 418

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent pré-bilan de clôture fixant les dépenses à 6 114 476 F,
- de verser à la SEDD le solde des remboursements des dépenses pour une somme de 96 959,71 F engagée au budget 1990, au chapitre 908.0/232.87031.30100.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.